



Mairie de PORTE-DE-SAVOIE
77 Place de la Mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 30/03/2026

ID : 073-200083681-20260330-2026_043-AR



DE LA SAVOIE

Arrêté n°2026/043

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION
A Monsieur Jean-Luc PLAGNOL, conseiller municipal

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou des conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, de procéder à une délégation de fonctions au profit de Monsieur Jean-Luc PLAGNOL, conseiller municipal,

Article 1er :

Monsieur Jean-Luc PLAGNOL est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants:

- Zones d'activité économiques
- Artisanat
- Tourisme

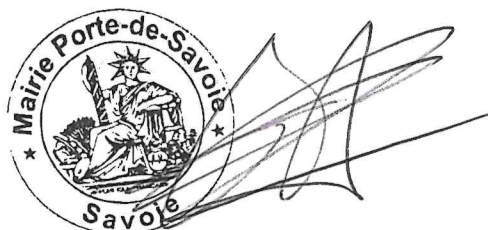
Article 2 :

Le Maire demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées.

Article 3 : Le Maire de la commune de Porte-de-Savoie, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30/03/2026

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.